

Le syndicat patronal Hexopée organise son congrès : « 50 ans d'engagement syndical avec l'éducation populaire » ?

LOL!

Hexopée dans la branche animation depuis 1989 c'est...
... une augmentation du point des salaires de 73 %...
... quand l'inflation augmente de 78 %
... et quand le SMIC augmente de 122 %

Pourtant les rapports s'empilent...



Rapport parlementaire sur les métiers du lien social du 24 juin 2020 :

“Le métier d'animatrice périscolaire est un métier marqué par de très faibles rémunérations”

“L'éloge de la « vocation » sert alors à mieux masquer la pauvreté, la peine, l'invisibilité, de ces carrières”

“Proposition n° 15 : Harmoniser par le haut les rémunérations des animatrices, quelle que soit la nature juridique de leur employeur (conventions collectives)”

“L'heure est venue de sortir ces métiers des « vies de galère, salaires de misère ». Toutes les études montrent que ces métiers seront des gisements d'emplois”



Conclusions des assises de l'Animation, 22 février 2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports indique :

“Les animateurs méritent davantage de reconnaissance et de soutien”

“Il faut améliorer les conditions d'emploi dans l'animation”

“Trop de jeunes se détournent de ces métiers qui leur semblent intéressants mais peu valorisés, peu rémunérés, avec des temps de travail morcelés et peu de perspectives d'évolution.”



Préconisations du rapport du Comité Économique, Social et Environnemental du 12 juillet 2022 concernant les métiers de la cohésion sociale :

“Assurer une nette revalorisation des minima salariaux au-dessus du Smic”

“Le CESE préconise « une augmentation immédiate des salaires pour maintenir le pouvoir d'achat des professionnels »”

“Le CESE demande dès lors (...) aux employeurs de prendre plusieurs mesures nécessaires à une revalorisation des salaires des travailleuses et travailleurs du social”

...et rien n'évolue !



Rien qu'entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022, c'est :

• 4,6 % d'augmentation pour les plus bas salaires*

• 9,6 % pour l'inflation**

Tandis que l'inflation est partie pour continuer en 2023, il n'y a que

3,5% d'augmentation pour les bas salaires de prévue en 2023***

Le retard des salaires sur l'inflation n'est pas rattrapé et la paupérisation continue !

* avec un point passé de 6,32 à 6,61 pour la V1

** calcul d'après les chiffres et projections INSEE

*** encore pire, la V2 pour les moins bas salaires n'augmente que de 2% :
l'impact est encore plus fort pour les salarié-e-s soumis à la V2

Reconnaissance et revalorisation pour les métiers de l'éducation populaire !

Avec Solidaires, nous revendiquons :

- Une revalorisation immédiate des salaires et notamment des bas salaires.
- De vraies mesures contre la précarité et les temps partiels subis.
- La fin des contrats dérogatoires au code du travail (CEE, Service civique...) et leur requalification en contrat de droit commun.

Solidaires dans l'animation :



ASSO-Solidaires
contact@syndicat-asso.fr
syndicat-asso.fr



Sud Santé Sociaux
contact@sudsantesociaux.org
sudsantesociaux.org



Sud Culture Solidaires
sud@culture.gouv.fr
sud-culture.org